

LES FINANCEURS DE LA RECHERCHE : L'AGENCE NATIONALE DE LA RECHERCHE



ANR

Qu'est-ce que l'ANR ?

L'Agence Nationale de la Recherche (ANR) a pour mission la mise en oeuvre du financement de la recherche sur projets en France. Elle propose dans ce cadre plusieurs types de financements visant à répondre aux besoins des organismes de recherche, dans le respect des politiques de recherche nationale et européenne.

Le financement opéré par l'ANR se fait principalement au travers de deux types d'appels à projets : un appel à projets générique ayant lieu tous les ans, et divers appels à projets spécifiques.

L'appel à projets générique

L'appel à projets générique de l'ANR a lieu tous les ans. Le processus de sélection des projets se fait en deux étapes, ayant lieu respectivement en octobre de l'année N-1 et avril de l'année N :

- La première étape consiste à sélectionner parmi des pré-propositions (document descriptif de 3 pages et formulaire administratif à saisir en ligne) celles qui se démarquent par l'originalité de leur concept, leur sujet ou leur problématique, mais aussi par leur pertinence vis-à-vis des orientations de l'appel à projets, et par la cohérence de la pré-proposition par rapport aux objectifs du projet.
- La deuxième étape permet de développer la présentation du projet (dossier scientifique de 20 pages maximum hors annexes et document administratif et financier). Ici on évalue l'excellence scientifique, la qualité de construction du projet et son impact potentiel. Seuls les coordinateurs scientifiques des pré-propositions ayant été retenues à l'issue de la première étape sont invités à soumettre une proposition détaillée.

Bien que l'appel à projets générique soit ouvert à tous les domaines de recherche, lors de la soumission du pré-projet il est demandé de sélectionner le « défi sociétal » auquel le projet soumis se rattache. L'ANR propose 9 défis sociétaux et un défi « des autres savoirs », regroupant les projets ne rentrant pas dans le cadre des défis sociétaux.

Les projets soumis au titre de l'appel à projets générique par des universités sont financés à 100% du coût marginal du projet (c'est à dire le coût complet du projet moins les salaires des personnels permanents).

Les appels à projets thématiques

L'ANR propose également des financements via des appels à projets thématiques. Ceux-ci ne sont pas publiés à une fréquence particulière mais sont ponctuels. Ils sont concentrés sur une thématique de recherche particulière (par exemple, pour le plan d'action 2016 : « Appel à projets conjoints Europe-USA pour renforcer la recherche transnationale en sciences moléculaires des plantes » ou une problématique, un besoin particulier (appel à projets « Chaires industrielles »).



© FOTOLIA